

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **27 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Initiative pour la protection des locataires et des consommateurs

(Suite de la page 7.)

ART. 3. — Quand le jeu de l'offre et de la demande est fortement troublé ou que la formation des prix est influencée par des mesures de protection de l'Etat, la Confédération décrète, afin d'empêcher l'augmentation injustifiée des prix et des marges de bénéfice exigés pour les marchandises destinées au marché intérieur et pour les services de l'industrie et de l'artisanat, des prescriptions sur les prix maximums. Elle prend en outre, au besoin, des mesures en matière de compensation des prix.

ART. 4. — Les loyers des logements et des locaux commerciaux ne peuvent pas être portés, sans autorisation, au-delà du niveau admis à la date du 31 décembre 1953. Les immeubles habitables depuis le 31 décembre 1948, les chambres meublées louées isolément et les logements de vacances ne sont pas soumis au contrôle des prix.

ART. 5. — Les loyers n'excéderont pas le montant nécessaire pour couvrir les charges immobilières normales et pour servir un intérêt équitable sur le capital investi dans l'immeuble et sur les améliorations qui en ont augmenté la valeur. Les immeubles bâtis avant 1940 seront évalués au prix d'avant guerre ; les autres, d'après les prix usuels de construction.

ART. 6. — Quand la réserve de logements vacants de diverses grandeurs et catégories de prix est suffisante, le contrôle des loyers peut être réduit progressivement. Le moment et la mesure de sa réduction sont déterminés de manière à n'exercer aucun effet préjudiciable sur le coût de la vie ni sur les revenus.

ART. 7. — Afin de protéger les locataires, le droit de résilier les baux à loyer sera restreint.

ART. 8. — Les fermages des biens-fonds utilisés comme exploitation agricole doivent être soumis à l'approbation des autorités lorsqu'il s'agit :

- a) de les porter au-delà du niveau qu'ils atteignaient le 31 décembre 1953 ;
- b) de louer un bien-fonds pour la première fois depuis le 31 décembre 1953.

ART. 9. — 1. le Conseil fédéral arrête les dispositions d'exécution nécessaires ;

2. la Confédération peut requérir le concours des cantons et des associations économiques ;

3. en matière de contrôle des loyers et des fermages, certaines attributions peuvent être déléguées aux cantons.

ART. 10. — Les présentes dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1955 et porteront effet jusqu'au 31 décembre 1960.

Contreprojet du Conseil fédéral

La validité de l'additif constitutionnel du 26 septembre 1952 sur le maintien temporaire d'un contrôle des prix réduit est prolongée jusqu'au 31 décembre 1960.

L'arrêté fédéral du 10 juin 1953 instituant les dispositions applicables au maintien d'un contrôle des prix réduit aura effet jusqu'au 31 décembre 1960 au plus tard.

Il pourra être modifié par voie législative.

INFORMATIONS

« Nous attendons les arts ménagers »

Avez-vous remarqué comme cette petite phrase est souvent entendue au début de chaque année ? « Nous attendons les Arts ménagers, déclarent les constructeurs, pour « sortir » notre nouveau modèle. » — « Nous attendons les Arts ménagers pour choisir notre mobilier, notre cuisine à gaz, notre réfrigérateur », disent les maitresses de maison, devant l'urgence d'un achat. « Nous attendons les Arts ménagers pour aller à Paris », promettent les provinciaux « à la page ». Et les directeurs de théâtres, de music-hall ou d'hôtels attendent aussi les Arts ménagers pour retrouver combles leurs salles, et occupées leurs chambres, que le calme succédant à la période des fêtes avait quelque peu dégarnies.

Les Arts ménagers sont tout proches. Soit du 24 février au 20 mars, le Grand-Palais abritera cette large confrontation de meubles, d'appareils et de produits présentés par les démonstrateurs les plus compétents.

Cette année encore, tous les appareils, toutes les machines, tous les produits qui épargnent peine ou soucis à la ménagère, tous les mobiliers conçus pour la famille et qui embelliront sa vie se trouveront rassemblés au Grand-Palais. De l'allée du gaz à celle de l'électricité, des salles de l'ameublement aux galeries des cuisines modernes, de la nef toute bruisante de mille et une machines en mouvement aux salles de l'alimentation, tout a été conçu, tout est présenté pour atteindre les deux grands buts du Salon des arts ménagers : la libération de la femme dans son intérieur, le mieux-être des siens dans un foyer rénové.

Comme chaque année, quelques « clous » mériteront de retenir particulièrement l'attention du public. Nous les énumérons simplement, nous réservant de revenir ultérieurement sur chacun d'eux. Ce seront, entre autres, l'exposition *L'Art ancien dans la Vie moderne*, organisée par le Syndicat des antiquaires, qui présentera, dans le sobre décor des

appartements d'aujourd'hui, des meubles et objets d'art d'autrefois : l'exposition d'ameublement et décoration modernes *Le Foyer d'aujourd'hui* dont les ensembles sont signés par l'élite de nos décorateurs contemporains ; la sélection opérée dans la production de série actuelle par le groupe *Formes utiles*, et portant sur les casseroles, les meubles et sièges pour enfants, et les meubles en matières plastiques ; le *Pavillon du bois* où seront présentés les ensembles mobiliers retenus à la suite du Concours du meuble français de série, la *Maison électrique* où toutes les besognes confiées aux appareils électriques les plus récents, pour le plus grand confort de leurs usagers ; la *Maison des loisirs familiaux* ; le *Pavillon des fabricants de glaces et verres* ; la *Section du Canada*, sélection d'objets présentés à la X^e Triennale de Milan.

Enfin, la participation du Ministère du logement et de la reconstruction à la XI^e Exposition de l'habitation attirera tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'intéressent aux progrès réalisés dans la conception de l'habitat, et aux possibilités actuelles de construire.

Ajoutons que, comme les années précédentes, le Salon des arts ménagers et le Concours général agricole et le Salon de la machine agricole ont fait coïncider leurs dates, ce qui permettra à de nombreux ruraux de concilier, par une visite groupée des deux manifestations, leurs soucis professionnels et leur légitime désir de confort.

Les délégués de dix pays jettent les bases d'une étude commune des niveaux de vie familiaux

Les 14 et 15 mai s'est tenue à Paris la première session d'une commission technique chargée par l'Union internationale des organismes familiaux de l'étude comparative du niveau de vie des familles. Venues d'une dizaine de pays d'Europe, les personnalités présentes,

militants familiaux, universitaires, hauts fonctionnaires ou statisticiens, étaient à même d'effectuer un tour d'horizon étendu sur les recherches entreprises par les différentes nations, touchant la connaissance des budgets de famille, des besoins et des niveaux d'existence. Elles ont pu arrêter en outre une orientation susceptible de faciliter la coordination des travaux et, préliminaire indispensable, amorcer la recherche d'un langage commun.

Si les niveaux de vie familiaux ont déjà suscité en France et dans quelques pays voisins d'intéressantes études, si la documentation statistique qui existe presque partout fournit des bases sérieuses, il faut reconnaître que sur le plan international tout reste à faire.

On a donc précisé d'abord l'objet des recherches qui vont être menées : il est apparu qu'étudier le niveau de vie des familles, c'était en premier lieu mesurer la satisfaction des besoins, analyser ce que l'on peut appeler « couverture des besoins », « marge de privations », et surtout chercher à connaître la mesure dans laquelle le *niveau de vie* évolue, c'est-à-dire, en fait, fléchit lorsque la famille s'agrandit.

Cette première étude, qui nécessite l'adoption d'une unité permettant la comparaison, achevée, on devra la nuancer en introduisant des considérations de catégorie sociale, l'âge des enfants, etc.

La part d'arbitraire inhérente à des notions comme celle de « besoin » n'est pas sans susciter des difficultés. Ce n'est que par un long travail d'approche que l'on parviendra à les dissiper, aussi a-t-il été proposé de fractionner la tâche. Dans les mois qui viennent, les membres de la commission s'efforceront, dans leur pays respectif, de déterminer, en termes comparables, comment sont satisfaits pour des familles de composition différente les besoins tels qu'une hypothèse sommaire les établit.

L'étude approfondie des besoins eux-mêmes fera l'objet d'une seconde phase au cours de laquelle devront être mis à contribution tous les instituts qui ont pu, dans les divers pays, effectuer des travaux dans ce domaine. (U.N.A.F.)

Première exposition internationale des matériaux et équipements du bâtiment et des travaux publics

Paris, juin-juillet 1955 - Bas Parc du domaine national de Saint-Cloud.

Le rôle de l'industrie du bâtiment et des travaux publics dans l'économie nationale est non seulement important, mais essentiel.

Toutes les formes de civilisation en sont tributaires :

l'homme pour se loger, se soigner, apprendre ;

les groupes économiques pour aménager, équiper, produire.

Depuis la deuxième guerre mondiale, un effort énorme d'adaptation a été demandé à toutes les professions qui participent à cette industrie, pour satisfaire à des besoins urgents comme pour mener à leur terme des plans d'équipement.

Matériaux, matériels, procédés techniques se multiplient, tendent à une industrialisation toujours plus complète, car il s'agit de construire mieux, de construire moins cher, de construire plus vite.

*

Face à cette évolution, les professions sont organisées pour se tenir informées. De l'échelon international à l'échelon national, fédérations, syndicats, unions professionnelles remplissent ce rôle d'informateur.

Des revues et des journaux techniques sont les véhicules de cette information qui serre l'actualité de près, et ils diffusent les résultats des recherches et des expériences entreprises par des organismes spécialisés.

Nécessité d'une confrontation nationale

Toutefois, à cet ensemble de moyens efficaces, il manque en France l'occasion d'une confrontation générale et périodique, des matériaux et des équipements.

En Angleterre, par la Building Exhibition, rendez-vous technique et commercial du Commonwealth britannique, et en Allemagne, par l'Exposition Constructa, expérience réussie qui sera reprise en 1956 à Berlin, les professionnels peuvent, à époque fixe, faire le point, se livrer à des échanges fructueux, et les manifestations organisées sont du plus grand intérêt.

La conjoncture étant, en France, en tous points semblable, cette confrontation s'impose donc :

pour tous les organismes publics ou privés qui ont la charge de réaliser de vastes plans d'ensemble et de prévoir leur financement ; pour le maître d'œuvre, public ou privé, qui doit équilibrer ses besoins et les exigences économiques ;

pour l'architecte, l'entrepreneur, l'ingénieur, le conducteur de travaux, l'ouvrier, en un mot pour tous ceux qui, de la conception à l'achèvement de l'ouvrage, participent à la grande œuvre de la construction ;

pour le producteur de matériaux et le fabricant de matériels qui cherchent le meilleur emploi de leurs productions.

Cette confrontation doit dépasser les frontières

L'organisation d'une exposition du bâtiment et des travaux publics servant les intérêts des professionnels, leur permettant d'exposer leurs problèmes, est donc une nécessité nationale.

Mais, pour remplir complètement cette mission, cette exposition doit ouvrir largement des perspectives au-delà des frontières.

Les organisations internationales professionnelles, lors de leurs congrès, par leurs publications, poursuivent avec succès un objectif précis : confrontation, entre nations, des points de vue, des techniques, des expériences.

D'ailleurs, une politique d'ignorance ou d'abstention n'est plus possible quand les organismes intergouvernementaux multiplient les rencontres d'experts, les missions, les voyages d'étude.

Les professionnels français doivent connaître la production étrangère, les solutions apportées à des problèmes souvent identiques aux leurs, les marchés déjà accessibles ou qui, demain, leur seront ouverts.

Les professionnels étrangers ont intérêt à comprendre les problèmes français au moment où la libération des échanges va faire tomber les barrières européennes et mettre à leur portée un champ d'action nouveau.

Il est du plus grand intérêt pour la France, pour son industrie du bâtiment et des travaux publics, que cette exposition soit technique, internationale, originale :

technique, parce que la participation de quelques industriels dans des foires ou des expositions de caractère général, mêlée à d'autres activités très différentes, ne peut représenter un panorama complet et cohérent d'un domaine essentiellement professionnel, ni le lieu de rencontre des hommes et des idées ;

internationale, parce que ce sera la première réalisation de ce genre qui pourra donner une impulsion nouvelle à l'ensemble de l'industrie, mettre en commun les problèmes de main-d'œuvre, d'échanges, d'ententes qui dépassent le plan géographique d'un seul pays ;

originale, parce qu'il faudra donner une large audience à cette manifestation, qu'elle devra éveiller l'intérêt du grand public comme des gens de métier, être l'occasion de congrès, de rencontres, ayant tous un but précis : servir l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

Tels seront les caractéristiques et les buts de la *I^{re} Exposition internationale des matériaux et équipements du bâtiment et des travaux publics* qui se tiendra à la porte de Paris, du 25 juin au 10 juillet 1955, dans le bas Parc du domaine national de Saint-Cloud.

Exposition internationale du bâtiment - Berlin 1956

Reconstruction d'un quartier de la ville. - Resurgissant des ruines du vieux Berlin, de nouveaux édifices ont été bâtis, les quartiers détruits ont été rappelés à la vie. Et cependant, le quartier qui a souffert le plus ne s'est pas encore relevé : il s'agit du quartier Hansa, situé entre la Spree et le Tiergarten. C'est ici, en plein cœur de Berlin, à proximité immédiate de la Porte de Brandebourg, que va naître un nouveau quartier en 1956.

Enseignement vivant dans l'art de bâtir. - En exhibant les bâtiments dans leurs différents stades de construction, ce quartier renaissant formera un grand chantier moderne et le centre de l'Exposition du bâtiment. Une partie des constructions sera parachevée, une autre se trouvera en voie d'exécution et une troisième sera en état embryonnaire. Ainsi toutes les phases de la construction seront représentées.

Confrontation internationale des expériences. - En présence même de la réalisation de l'édifice pourront être recherchés et expérimentés les problèmes de l'art de bâtir sous le rapport de la structure, de la construction proprement dite et du rendement. On pourra se livrer à une confrontation intensive des expériences en vue de guider vers de nouvelles idées la civilisation et l'élan économique. Les techniciens les plus compétents des autres pays joindront leurs efforts à ceux des meilleurs architectes allemands.

Recherches et expérimentations. - Les problèmes actuels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de la construction des logements et des établissements collectifs, du génie civil, des travaux d'infrastructure et d'utilité publique seront éclairés et approfondis dans des halls spéciaux. L'industrie et l'artisanat présenteront des constructions, des matériaux et des pièces de construction, des machines et des appareils d'un genre nouveau dans la mesure où les experts techniques auront jugé de leur utilité au progrès.

Rôle de la physique atomique dans les travaux du bâtiment. - L'approvisionnement en énergie à partir de la session nucléaire influencera beaucoup l'art de bâtir dans un prochain avenir. Les problèmes qui s'en dégageront seront l'objet d'une exposition particulière : *Physique atomique et le bâtiment.*

Témoignage du progrès. - Déterminante dans l'orientation telle que l'a été, il y a vingt-cinq ans, à Berlin, la grande Exposition du bâtiment pour le progrès dans le domaine des constructions, l'Exposition internationale du bâtiment de 1956 nous montrera la voie du progrès dans l'avenir.

L'exposition se survivra. - Cette exposition ne sera pas un événement de courte durée : les 1500 logements qui seront réalisés ici, depuis la maison unifamiliale jusqu'à la maison à nombreux étages, les crèches et églises, l'école et l'hôpital, les rues et ponts continueront à exister et seront, après la clôture de l'exposition, une partie réelle de la vie berlinoise.

L'exposition activera la vie économique. - La vie économique sera fortement influencée par cette exposition. Car l'économie du bâtiment est le barème de l'économie en général. Ses forces se répercutent sur de nombreuses industries auxiliaires et indirectement sur toute la main-d'œuvre et sur toute l'industrie productrice.

La femme et son logement. - La discussion sur le logement moderne sera ravivée et bien fondée. Dans les logements achevés du nouveau quartier Hansa et dans des halls spéciaux on traitera les problèmes

de l'aménagement du logement, de son ameublement et des ustensiles de ménage ; dans cet ordre d'idées, le concours responsable des organisations féminines sera très apprécié ; le home n'est-il pas le domaine par excellence de la femme ?

L'aménagement des espaces verts. — Une île verte sur l'île de Berlin est le Tiergarten qui, après sa destruction pendant la guerre, est ressuscité, grâce à l'endurance opiniâtre de ses admirateurs. Des espaces dégagés seront inclus prépondéramment dans le nouveau terrain d'habitations. L'adaptation de la verdure engendre des solutions variées pour la liaison et la transition harmonieuse du logement, des places vertes adjacentes à la maison et du jardin public.

Les Beaux-Arts. — Des œuvres plastiques et des sculptures des meilleurs artistes animeront les espaces verts. Elles se marieront harmonieusement avec la nature et avec l'architecture et manifesteront l'unité des arts.

Le Château de Bellevue. — Le Château de Bellevue situé dans le Tiergarten, à proximité de l'exposition, sera reconstruit dans sa forme originale comme résidence, à Berlin, du président de la République fédérale d'Allemagne. Le château abritera provisoirement des parties précieuses de l'exposition de 1956.

Dans des sections spéciales, Berlin, la République fédérale d'Allemagne et de nombreux pays étrangers présenteront leurs réalisations au point de vue du bâtiment, leurs tâches et leurs buts.

Le Pavillon de Berlin. — Berlin montrera ce qu'il a construit jusqu'à présent et ses plans d'avenir.

Le Pavillon d'Allemagne. — Le Pavillon d'Allemagne présentera, dans une exposition du Ministère fédéral de l'habitation, les réalisations dans la reconstruction de l'Allemagne.

L'avenue des Nations. — Dans d'autres pavillons, en bordure de l'avenue des Nations, longue d'un kilomètre, en plein centre de l'exposition, les nations exhiberont leurs constructions caractéristiques au moyen de maquettes, d'esquisses et de grandes photographies. Il sera donné des aperçus détaillés sur des solutions éprouvées dans la construction de logements, d'écoles, d'églises et d'hôpitaux, ainsi que sur les expériences variées faites dans le domaine de l'urbanisme, des constructions et du bâtiment.

Les constructions monumentales dans le monde. — Les constructions monumentales dans le monde, si elles sont classées dans la catégorie internationale, mettront clairement en relief, au moyen de maquettes, l'énergie créatrice des peuples. Des métropoles qu'on dirait « surgies d'une cornue » et des routes sous les mers, des ponts sur les mers, des autostrades, des aéroports, des canaux et des tunnels intéresseront techniciens et profanes pareillement.

Rapprochement des peuples. — La communauté spirituelle sera exprimée d'une façon adéquate et dans une large mesure par cette exposition au moyen d'exemples et de la confrontation des expériences. Voilà la valeur de cette exposition internationale du bâtiment à Berlin en 1956 qui contribuera au rapprochement et à l'entente des peuples.

Une activité qui compte

La Société coopérative d'habitation de Genève, fondée en 1919, peut s'enorgueillir de réalisations importantes dans le domaine du logement à caractère social. Voici quels sont, à ce jour, les immeubles propriété de la société :

Cité d'Aire	120 maisons familiales
Cité Vieusseux	245 logements
Cité Villars I	96 logements
Cité Franchises	72 logements
Cité Villars II	93 logements

Soit au total 626 logements construits en sept étapes successives.

L'activité de la société est complétée par ses services sociaux, à la disposition des locataires, notamment une garderie d'enfants et un service de santé.

Présence de l'U.I.O.F.

L'assemblée générale de l'Union internationale des organismes familiaux s'est réunie à Stuttgart en septembre dernier à l'occasion de la conférence internationale de la famille.

Qu'est-ce que l'U.I.O.F. ? C'est une institution internationale qui groupe des organismes de type et de nature très différents, tels qu'associations de familles, organismes d'action pour la famille, organismes de caractère public et semi-public, mais dont la préoccupation est une : promouvoir le mieux-être de la famille. Encourager la création et le développement d'associations de familles à travers le monde lui paraît être un des meilleurs moyens pour réaliser une promotion familiale.

Plusieurs Commissions techniques travaillent en son sein, telles les Commissions du logement familial, des niveaux de vie familiaux, des conseils matrimoniaux, des relations entre parents et maîtres.

Depuis sept ans, l'U.I.O.F. avait à sa tête M. Maurice Veillard, de Lausanne, qui en fut d'ailleurs le président fondateur. Ayant exprimé le désir de ne pas se présenter à la présidence pour une nouvelle année, M. Veillard a été remplacé par M. Ryckmans (Belgique) et acclamé président d'honneur.

Le Secrétariat général garde son siège à Paris, où fonctionne un Centre de documentation sur toutes les questions familiales, centre déjà fort bien organisé, auquel il est décidé d'assurer le concours de correspondants désignés dans chaque pays. La revue *Familles dans le*

Monde est devenue un organe d'information bien conçu et sa diffusion doit être élargie.

Notons que le Conseil général de l'U.I.O.F. est formé des représentants de trente pays, soit : Afrique du Nord, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Inde, Irak, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Sarre, Suède, Suisse, Thaïlande, Tchécoslovaquie, Uruguay, Yougoslavie.

La Suisse y est représentée, outre par M. M. Veillard, par MM. Walter Ackermann, de la Fédération suisse Pro Familia, Joseph Rey, du Mouvement populaire des familles, Arnold Saxer, de l'Office fédéral des assurances sociales.

La condensation : comment la prévenir

Parmi les conseils que la Fondation « Ratiobouw » (Pays-Bas) est appelée à donner sur différentes questions, nombreux sont ceux qui se rapportent à la condensation. Souvent l'humidité des murs et des plafonds est attribuée à la pénétration de l'eau ou aux fuites, alors qu'en réalité elle est fréquemment due à la condensation.

La condensation a lieu quand, en un endroit de la construction, la température est plus basse que le point limite de condensation du mélange d'air et d'eau à cet endroit. Ce peut être le cas tant à la surface qu'à l'intérieur même de l'édifice. Le premier cas indique une mauvaise isolation de la structure, et il se présente assez souvent dans des constructions à ossature en béton armé où la structure des planchers comporte des solives en béton, etc. Il faut toujours prêter attention au calorifugeage de ces éléments. Quant à la condensation intérieure, ce danger se présente surtout lorsque la structure est protégée par une isolation calorifuge, et qui est le plus souvent poreuse et très perméable aux vapeurs. La condensation s'effectue alors sur la partie extérieure plus froide de la structure.

Sur la base de ces considérations, le meilleur moyen de réaliser un mur extérieur ou une toiture, de façon à prévenir la condensation apparaît être le suivant :

- sur la surface interne, prévoir une couche de plâtre dont la paroi absorbera l'humidité de condensation dans des conditions temporairement défavorables ;
- au-dessous de la couche de plâtre réaliser une bonne protection étanche à l'humidité ;
- réaliser la structure du mur ou de la toiture avec des matériaux présentant des qualités satisfaisantes d'isolation ;
- prévoir un enduit extérieur à l'épreuve des intempéries.

Sous ce rapport il convient de rappeler le fonctionnement satisfaisant d'un mur à parois creuses en relation avec l'air ventilé.

Ainsi l'humidité de l'air est réduite localement et il n'y a pas de danger de condensation dans la paroi intérieure du mur creux. Pour éviter les pertes de chaleur dues à la ventilation du mur, celle-ci devra être réglée en fonction de la quantité d'humidité à évacuer ; en outre, le calorifugeage de la paroi interne du mur ne devra pas être trop faible.

C. I. B.

Le financement de la construction de logements coopératifs et communaux

Comme les maisons d'habitation communales sont érigées par la communauté, on n'éprouve aucune difficulté particulière à se procurer les moyens nécessaires.

En revanche, le financement des constructions de logements coopératifs rencontre des difficultés causées par les faibles moyens dont disposent les participants, l'effort que l'on fait pour maintenir aussi bas que possible les loyers des nouveaux logements, ainsi que, dans certains cas, l'importance des constructions. Ces difficultés financières tombent dans une large mesure ou complètement lorsque la communauté considère la construction coopérative de logements comme présentant un intérêt public, ainsi que ce fut le cas lors des pénuries de logements, de 1917 à 1926 et de nouveau depuis 1942. L'aide de la communauté se fit sous la forme de subventions à fonds perdu qu'ont offertes la Confédération, les cantons et les communes aux frais de construction, d'octroi ou de cautionnement de prêts hypothécaires postérieurs au premier rang, etc. Aujourd'hui également, la pénurie de logements ne peut être comblée dans certaines contrées et pour certaines catégories de locataires qu'avec l'aide financière des cantons et en particulier des communes. Il est à noter qu'on a remplacé les subventions par des prêts et que l'on s'efforce de mettre le potentiel de crédit cantonal et communal au service d'avances à bas intérêt.

Bien que les postulats demandant la poursuite de l'aide publique aux constructions coopératives soient fondés, on peut se demander si on y donnera suite, car dans ces questions les décisions dépendent des partis politiques et de l'idéologie.

Dans la construction coopérative de logements indépendante de toute subvention, le financement joue un rôle décisif.

Vu l'évolution qui se dessine sur le marché de la construction et des logements, la préparation des constructions coopératives exige un soin particulier. La moindre faute de construction et de direction d'une coopérative d'habitation nuit à toute la cause des coopératives d'habitation.

Dans une mesure limitée, la poursuite de la construction coopérative de logements est assurée à cause de la consolidation financière des

Sable artificiel pour similipierre



Granulés pour mosaïques et toitures de toutes granulations. Spécialité d'enduits et rustiques pour façades en teintes naturelles et colorées, avec diverses méthodes d'application.

H. UDINI-RIGOLI, RENENS Tél. 24 93 19

de PAPERIE ST. LAURENT *Charles Krieg*

RUE ST LAURENT. 21
LAUSANNE
TÉLÉPHONE 23 55 77



RICHARD FRÈRES

FERBLANTIER - COUVREURS

Maîtrise fédérale

LAUSANNE - Valentin 58
MORGES - Rue de la Gare 30

CHAUFFAGE

Toutes applications

ÉTUDES - DEVIS - CONSEILS

sans engagement

E. SCHMUTZ

Ch. du Martinet - LAUSANNE - Tél. 24 14 14

coopératives d'habitation existantes et de l'aide des coopératives de consommation et des syndicats. Il est toutefois nécessaire de trouver de nouvelles voies ; il faut en particulier étudier : la question d'une plus large contribution des coopérateurs à la constitution du capital propre ; le cautionnement par les coopérateurs d'hypothèques au deuxième rang, et la création d'une organisation de cautionnement des coopératives d'habitation. *E. Schnurrenberger.*

Coopération des femmes de ménage avec le « Bouwcentrum »

Afin d'augmenter d'une façon efficace la valeur utilitaire de l'habitation, le Conseil domestique néerlandais et le « Bouwcentrum » ont pris l'initiative de mettre au point une étude concernant les principes d'une habitation réellement fonctionnelle, notamment des « home economics » (économies domestiques) indispensables qu'elle devra comporter.

La nécessité d'une influence de beaucoup plus grande portée de la femme de ménage sur son propre champ d'activité, l'habitation, a été reconnue aussi par d'autres, et dans cet ordre d'idées ont prêté leur concours à cette étude : le Groupe central de la construction d'habitation de l'Association des architectes néerlandais, la Fondation « Ratiobouw », l'Organisation de recherches physiques appliquées (T.N.O.) et la Fondation « La Bonne Habitation ».

Ainsi il y a maintenant des groupes centraux à composition mixte qui étudient les sujets suivants : inventarisation ; préparation de nourriture (cuisine, repas) ; couchage, habillement, hygiène personnelle, soins aux bébés et aux malades ; nettoyage et entretien ; récréation culturelle et physique ; demandes psychico-techniques. Le secrétariat général a été confié au « Bouwcentrum ».

L'autoroute Lille-Carvin prélude à l'autoroute Lille-Paris

Le 23 octobre a été inaugurée, par M. Chaban-Delmas, ministre des Travaux publics, du Logement et de la Reconstruction, la première section de l'autoroute sud de Lille qui, du boulevard de Ceinture de Lille jusqu'à Carvin, s'étend sur une longueur de 18 km. 500.

L'autoroute sud de Lille a été entreprise il y a trois ans, aussitôt après la déclaration d'utilité publique qui date du 10 septembre 1951. Les travaux exécutés jusqu'à ce jour et qui se montent à 120 millions de francs au kilomètre, ont été financés grâce aux crédits du Fonds spécial d'investissement routier, dont il faut voir là l'une des plus importantes réalisations.

Conçue pour une vitesse de 160 kilomètres-heure, cette voie nouvelle présente deux chaussées distinctes de 8 m. 40 chacune, séparées par une terre-plein central de 4 m. 50. Les courbes minimum sont de 3000 mètres en plan et les déclivités de 2% au maximum. Des massifs de verdure sont prévus pour éviter l'éblouissement la nuit et pour dissimuler les ensembles industriels de caractère inesthétique ou mettre en valeur les bois, perspectives et horizons. Les chaussées sont pourvues d'un revêtement asphaltique de 70 centimètres d'épaisseur assurant à la fois confort et sécurité. Vingt ponts ont été construits de 380 000 m² de chaussée confectionnés. Une déviation de 3 km. relie cette autoroute à la RN 25 près de Carvin, des raccordements ont été prévus également avec l'aérodrome de Lesquin et avec la RN 353, près de Séclin.

Dès maintenant, les travaux sont commencés sur la seconde section dont la longueur est équivalente à la première. Lorsqu'ils seront achevés, vraisemblablement en 1956, l'autoroute rejoindra la RN 50 entre Arras et Douai.

Une fois achevées les deux sections de l'autoroute sud de Lille, la grande cité du Nord de la France sera dotée, comme Paris et Marseille, d'une magnifique voie de dégagement qui, sur le plan régional, rendra de très grands services. Dans toute la zone sud de la région lilloise, notamment vers Lens, Douai, Arras, où le trafic, et particulièrement le trafic lourd est très intense, la nouvelle voie procurera de grandes facilités de circulation.

Toutefois, il ne faut pas oublier que l'autoroute sud de Lille, n'est, en fait, que l'amorce d'un projet beaucoup plus vaste : l'autoroute du Nord de la France. Seule la mise en service de cette dernière présentera un intérêt vraiment national, puisque ce sera la première autoroute de liaison construite en France et qu'elle permettra aux automobilistes d'effectuer le trajet Paris-Lille en deux heures et demie. Elle aura également une grande importance du point de vue international, puisqu'elle assurera ultérieurement la jonction avec les autoroutes belges et hollandaises, et pourra être utilisée en grande partie pour permettre une liaison rapide Paris-Bruxelles-Anvers-La Haye-Amsterdam.

Il est donc indispensable de prévoir dès maintenant, au programme de la deuxième tranche quinquennale du Fonds spécial d'investissement routier, la mise en chantier de l'autoroute nord de Paris et sa liaison avec l'autoroute sur Lille.

Pour permettre de financer utilement cette opération, le pourcentage des taxes sur les carburants affecté aux travaux d'investissement routier devra retrouver son taux initial de 18% pour les routes nationales, et ne pas subir une amputation analogue à celle qui a affecté la première tranche de travaux jusqu'à présent.

Carence des sols, ses conséquences pour l'alimentation humaine

L'une des causes de l'alcoolisme à laquelle on n'a pas attaché une attention suffisante jusqu'à maintenant, c'est la baisse de la valeur biologique de l'alimentation.

Le professeur P. Delore, de Lyon, écrit à ce sujet dans la *Presse médicale* :

« Nous avons été amené à cette considération par une enquête sur l'évolution des habitudes alimentaires dans les campagnes depuis cent cinquante ans. Cette enquête établit que, pendant des millénaires, et jusqu'au siècle dernier, la majorité des paysans ne buvaient pas de vin d'une façon régulière ; tout au plus, dans les pays de vignoble, buvaient-ils de la piquette. Le vin, comme la viande d'ailleurs, n'était consommé qu'à de rares occasions, lors des fêtes annuelles. Et cependant ces paysans, sans machines, se livraient du matin au soir à des travaux de force. L'alcool n'est donc pas nécessaire au travail physique : il y en a là une preuve historique. Si ces ruraux pouvaient ainsi « tenir » sans alcool, c'est que, pensons-nous, leur alimentation, par ailleurs grossière certes, à nos palais, était de plus grande qualité biologique que l'alimentation actuelle. Or, lorsque l'alimentation, ce qui est le cas aujourd'hui du fait de la baisse de la santé et de la qualité des sols, n'apporte plus les aliments vitalisants suffisants, lorsque sa valeur biologique diminue, l'homme, en baisse de vitalité, cherche des stimulants, notamment du côté du vin, de l'alcool ou du café, ou des médicaments dits « fortifiants ».

Ces considérations... trouvent une confirmation dans des expériences suggestives publiées au Chili en 1944 par Mardone, Onfray, Diaz et Segovia. Ces auteurs, expérimentant sur des rats et utilisant chez eux la méthode d'auto-sélection des aliments, ont constaté que la carence en éléments du complexe vitamine B, thiamine notamment, conduisait les animaux à une consommation supérieure d'alcool. Cette consommation se réduit après adjonction du complexe. Et ici il faut souligner l'influence du germe de blé dont notre pain est de plus en plus privé.

» La nourriture d'aujourd'hui est certes beaucoup plus raffinée et plus variée que celle de jadis, mais sans doute, malgré les apparences, est-elle plus carencée. On doit admettre que les céréales, le pain, la soupe, les fromages d'autrefois avaient une valeur biologique supérieure à celle d'aujourd'hui. Mais l'humus disparaît. Notre époque, préoccupée uniquement de production quantitative, a méconnu le fait que le sol est un complexe biologique et a négligé la solidarité fondamentale sol - aliment - homme. »

L'auteur souligne par là toute l'importance du facteur *alimentation* dans le problème de l'alcoolisme. (D'après Sauvegarde.)

Des logements à loyer modéré, s. v. p.

Revenant sur les besoins en logements salubres, mais à la portée des bourses modestes, à Genève, M. P. Zumbach écrit entre autres dans le *Messageur social* du 25 juin 1954 :

D'après la statistique concernant la demande de logements à Genève, voici quelle était la situation au 31 décembre 1953 :

<i>Demandes émanant :</i>	
de locataires congédiés (transformations d'immeubles ou autres cas)	484
de personnes hébergées par des parents, amis, nouveaux ménages	1228
	1712
A quoi il faut ajouter les demandes émanant de personnes désirant changer d'appartement	818
Total des besoins	2530

Comment trouver aujourd'hui un logement qui ne déséquilibre pas le budget ? On admet dans la théorie des statistiques et des barèmes que le loyer ne doit pas dépasser le cinquième du salaire pour les gens de condition modeste. Mais que dire du manoeuvre qui, pour loger ses quatre gosses, doit payer 250 fr. par mois ?

La frénésie de la pioche qui fait disparaître des immeubles normalement rentables et destinés aux bourses modestes, crée un gaspillage dont les frais retombent sur les locataires.

On peut retourner le problème sous toutes ses faces, on doit constater que le logement sans luxe excessif et à des conditions acceptables pour un budget ouvrier tend à disparaître. Veut-on interdire à une catégorie de personnes d'avoir le droit de fonder un foyer, d'avoir le droit d'élever des enfants ? Pouvons-nous tolérer cette misère, conséquence d'une injustice sociale ?

Education des enfants en U. R. S. S.

En U.R.S.S., l'éducation des enfants par leurs parents étant partie inhérente de l'éducation communiste en général, le parti et le gouvernement attachent une importance toute particulière au rôle éducatif de la famille.

Le décret du 1^{er} septembre 1953 sur la journée de travail tend à laisser aux parents plus de temps libre à consacrer à leurs enfants, chacun devant comprendre que le devoir d'un père ou d'une mère est aussi important pour la société et pour l'Etat que le travail productif au sein de l'entreprise, du kolkhose ou de l'administration. B.I.E.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Informations LUWA/Metallbau, N° 31, 1954

(Bulletin des Maisons LUWA S.A. et Metallbau S.A., Zurich.)

Les premières pages de ce bulletin sont consacrées à la climatisation. Un opticien aux idées modernes et avancées, dont le magasin est reproduit sur le cliché de couverture, lança l'été dernier une réclame louant non seulement la qualité de ses articles, mais aussi ses locaux de vente, agréablement rafraîchis grâce à l'installation de climatisation Luwa - une combinaison heureuse d'offre et de service au client.

La construction et le fonctionnement d'un conditionneur d'air sont ensuite minutieusement expliqués.

Le professeur Dr W. Gonzenbach parle de l'effet de l'air sur la santé, article illustré par une reproduction du filtre fin Luwa. Un chapitre est consacré au filtre d'air par rapport à la bombe atomique, à la guerre des gaz et aux mesures de défense passive. La dernière création de Luwa S.A. est le ventilateur axial à pression moyenne, possédant un rendement de plus de 80%.

Les photographies représentent entre autres : le parc d'autos de la filiale américaine Pneumafil-Corporation, des ingénieurs textiles français lors d'une visite à la Fabrique Luwa à Zurich et les collaborateurs de la Luwa sur un chantier au Pakistan. Figurent aussi dans ce journal : des constructions récentes, équipées de stores à lamelles « Norm » (bâtiments scolaires, Hubelmatt/Lucerne et Gersag/Emmen, bâtiment administratif Wild/Heerbrugg) ainsi que divers dépôts de pièces de rechange plus ou moins importants pour lesquels le département des installations d'exploitation de la Metallbau S.A. a fourni ses armoires et étagères « Norm ».

Tout intéressé reçoit le bulletin gratuitement.

BIBLIOGRAPHIE

LE CORBUSIER : *Une Petite Maison*. - 96 pages avec 60 photos, esquisses et dessins en couleur. Textes en français ; traductions allemande et anglaise annexées. - Ed. Girsberger. Prix : 8 fr. 50.

Ce petit livre raconte l'histoire de la maison que Le Corbusier a construite en 1923 aux bords du lac Léman, près de Vevey, pour sa mère.

Tous les textes, la mise en pages et le dessin de la couverture sont faits par Le Corbusier. Ce petit livre, de caractère plutôt poétique, montre le fameux architecte d'un côté tout à fait intime.

Fondée en 1888



PERRET FRÈRES

Spécialisée pour tous genres de réparations

Appareilleurs concessionnaires - Tél. 22 55 61

Carrelages
Revêtements
Travaux d'art
Mosaique

S. Züger

LAUSANNE GENÈVE